



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 27
Voix favorables : 25
Voix défavorables : 0
Abstention : 0
Contre : 2

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
Séance du 27/09/2022

DELIBERATION
n° CFVU 2022-28

relative à la ventilation des moyens destinés à la formation pour l'exercice 2023

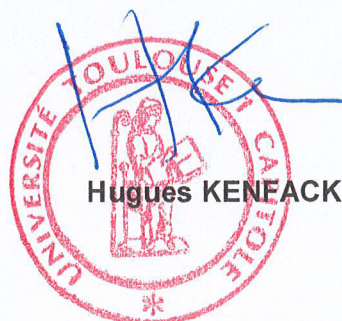
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L719-5, R719-51 à R719-112

La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Les moyens destinés à la formation pour l'exercice 2023 sont ventilés selon le tableau joint.

**Le président de la commission de la
formation et de la vie universitaire,**


Hugues KENFACK



Direction des Affaires Fi

**BUDGET 2023 : REPARTITION DE LA SUBVENTION POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC
VOLET FORMATION**

CFVU du 27/09/2022

L'art L 712-6-1 du Code de l'Education prévoit que la commission de la formation et de la vie étudiante "adopte la répartition de l'enveloppe des moyens destinés à la formation telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition". Afin de diminuer les crédits disponibles en fin d'année et de couvrir les besoins en masse salariale sur les personnels titulaires, le montant global de la subvention pour charges de service public (SCSP) sur le volet formation a été révisé sur une base forfaitaire de diminution de 20 % du montant global par rapport à 2022, hors budget immobilier de l'IUT de Rodez. Le reliquat, positionné sur une enveloppe centrale, pourra être mobilisé, en cours d'année, en fonction des besoins nouveaux et de l'exécution 2022. La demande d'abondement devra être effectuée selon un calendrier transmis par la direction des affaires financières début 2023.

		SCSP 2022	Proposition de ventilation SCSP 2023	Enveloppe centrale 2023
UFR Droit	911	118 786	95 029	23 757
TSE	912	162 894	130 315	0
UFR ADM-COM	913	42 797	34 238	8 559
UFR Informatique	914	31 065	24 852	6 213
TSM	915	55 057	44 046	11 011
IUT Rodez	916	531 842	505 474	26 368
DLC	920	63 304	50 643	12 661
EED	921	0	0	0
IEJ	922	0	0	0
Total enveloppe FORMATION		1 005 745	884 596	88 570